



Conditions spéciales* de l'offre covoiturage ATMB

Durée de validité de l'offre **: du 17 septembre 2018 au 31 mars 2019 inclus.

Bénéficiaire :

Cette offre est réservée au titulaire personne physique d'un contrat d'abonnement en vigueur pendant la durée de validité de l'offre.

Contenu de l'offre :

ATMB souhaite encourager le covoiturage sur son réseau autoroutier.

Dans ce cadre, tout abonné éligible peut bénéficier d'un crédit de 5€TTC de péage / mois et par badge. Pour cela, il doit avoir covoituré en tant que conducteur, au minimum sur 2 trajets en empruntant le réseau ATMB.

La preuve du covoiturage est fournie par un partenaire habilité, soit via l'application de mise en relation Klaxit, soit via la plateforme de mise en relation Movici soit via la plateforme de mise en relation IDVROOM.

Pour cela, le Bénéficiaire doit disposer d'un profil sur l'application ou sur la plateforme de mise en relation susvisées, et doit renseigner son numéro d'abonné ATMB dans le champ prévu à cet effet.

Sur la base des retours mensuels fournis par les partenaires, le compte télépéage du Bénéficiaire sera crédité de 5€/TTC, à valoir sur le réseau autoroutier ATMB. Ce crédit sera valable le mois concerné et le mois suivant. A l'issue des 2 mois, le crédit non consommé sera annulé.

Renseignements :

Pour toute question relative à cette offre, un numéro de téléphone est mis à disposition : 0800 074 100 (appel gratuit depuis un poste fixe en France) du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00.

Pour toute question relative à la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données d'ATMB par voie électronique à l'adresse suivante : data.privacy@atmb.net.

** Ces conditions spéciales font partie intégrante du contrat d'abonnement et complètent les conditions générales*

*** ATMB se réserve la possibilité à tout moment de modifier, suspendre ou mettre fin à cette offre, sous réserve de la diffusion d'une information portée à la connaissance des abonnés ATMB*